

**LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT****JEUDI 26 AOUT 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent  
Iris Van Laethem, responsable service social  
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

**Le président ouvre la séance à 11h30**

**En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.**

**A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 août 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 12 août 2021.

**B. CUISINE**

2. Cuisine - Notification de participation à un marché public 'fournisseur de plats chauds pour le CPAS de Meise'

Le bureau permanent donne l'autorisation de concourir pour la livraison de repas chauds à domicile au CPAS de Meise conformément au cahier des charges ci-joint.

3. Cuisine - Tarification pour la vente de 'repas à domicile' au CPAS de Meise

Accord sur les prix pour la vente de repas à domicile au CPAS de Meise.

**C. ICT**

4. ICT - Attribution de l'achat d'un système de procès-verbaux commun

Le bureau permanent approuve l'attribution du marché « achat d'un système de procès-verbaux commun ».

**D. A HUIT CLOS**

5. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
6. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
7. Service social - Autre assistance
8. Service social - Droit à l'intégration sociale
9. Service social - Revenu d'intégration équivalent

10. Service social - Initiative d'accueil local
11. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
12. Service social - Emploi article 60§7
13. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
14. Service social - Agence Immobilière sociale
15. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général  
Audrey Monsieur



Le président du CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx /  
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel,  
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans  
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant  
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le  
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter  
via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.